

ASSEMBLÉE NATIONALE

7 juin 2024

VISANT À ENDIGUER LA PROLIFÉRATION DU FRELON ASIATIQUE ET À PRÉSERVER
LA FILIÈRE APICOLE - (N° 2473)

AMENDEMENT

N ° CD61

présenté par

M. Lucas-Lundy, Mme Belluco, M. Thierry et Mme Pochon

TITRE

Au titre, substituer au mot :

« asiatique »,

les mots :

« à pattes jaunes ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Amendement de cohérence.

Par commodités, nous parlons communément de « frelons asiatiques » pour parler en réalité d'une sous-espèce de *vespa velutina*, le *vespa velutina nigrithorax*. Cet amendement propose donc de substituer à toute mention du nom familier de « frelons asiatiques », dans la présente proposition de loi, le nom plus explicite de « frelons à pattes jaunes » qui est une appellation plus neutre et plus signifiante.